

Le secteur de l'accès à la programmation
communautaire :
une analyse quantitative

réalisée pour le CRTC

par David Keeble
Keeble Consulting

Le 22 septembre 2009

Table des matières

Introduction	1
Objet de l'étude	1
Description du secteur de l'accès à la programmation communautaire télévisuelle	1
Étendue du secteur dans le cadre de la présente enquête	2
Difficulté à établir l'étendue	3
Les résultats	4
L'ensemble de données	4
Qui sont les producteurs de programmation d'accès communautaire?	4
Certaines provinces privilégient-elles certaines catégories ?	5
Programmation	7
Services en deux langues	7
Contrôle sur le contenu des émissions	9
Comment la programmation est-elle distribuée?	10
Ressources du secteur	14
Dépenses globales en immobilisations	14
Budgets de fonctionnement	14
Les producteurs communautaires sont-ils bien équipés?	15
Utilisent-ils de l'équipement pour professionnels ou pour « consommateurs avertis » ?	16
Comment le secteur obtient-il des ressources et du financement ?	17
Conclusions	24
Taille et contribution	24
Équilibre et diversité de la programmation	24
Évolution	24
Déséquilibres au sein du secteur	24
Le succès est tributaire du financement et des structures de soutien	25
Existe-t-il des « régions laissées pour compte »?	25
Les bénévoles et le personnel rémunéré sont essentiels	25

Introduction

Objet de l'étude

Description du secteur de l'accès à la programmation communautaire télévisuelle

Le secteur communautaire est mis en évidence dans la *Loi sur la radiodiffusion*, à commencer par la déclaration sur la Politique canadienne de radiodiffusion à l'article 3 :

- (1) *Il est déclaré que, dans le cadre de la politique canadienne de radiodiffusion :*
- b) le système canadien de radiodiffusion, composé d'éléments publics, privés et communautaires [...] offre, par sa programmation essentiellement en français et en anglais, un service public essentiel pour le maintien et la valorisation de l'identité nationale et de la souveraineté culturelle;*
 - e) tous les éléments du système doivent contribuer, de la manière qui convient, à la création et la présentation d'une programmation canadienne;*
 - i) la programmation offerte par le système canadien de radiodiffusion devrait [...] renfermer des émissions éducatives et communautaires.*

Pour favoriser l'atteinte de ces objectifs, le Conseil a assujéti les « éléments communautaires » à des dispositions réglementaires, tel que l'*Avis public de radiodiffusion CRTC 2002-61*. Ces dispositions réglementaires définissent la programmation communautaire produite localement, établissent les exigences minimales en matière de diffusion de ces émissions au canal communautaire et prévoient des mesures particulières pour la création et la promotion de la programmation dite « d'accès communautaire ». La politique souligne l'importance de cette activité :

51. L'accès des citoyens au canal communautaire a toujours été la pierre angulaire de la politique du Conseil. Dans l'avis public 1991-59, le Conseil a déclaré que :

Le facteur qui distingue le plus le contenu des émissions communautaires de celui des services de télévision conventionnelle est la possibilité de transformer le téléspectateur passif en un participant actif. De cette participation découle une programmation aussi riche et variée que l'imagination et le talent des participants.

52. Le Conseil s'attend à ce que les titulaires [c.-à-d., les entreprises de distribution de radiodiffusion (édition)] favorisent, dans toute la mesure du possible, l'expression de la collectivité, en encourageant vraiment les groupes et les particuliers à présenter des idées d'émissions, à produire leurs propres émissions avec ou sans l'aide du personnel des titulaires et à soumettre des vidéos ou des films qu'ils ont produits pour que les titulaires les diffusent.

53. Le Conseil estime que le canal communautaire a parmi ses rôles les plus importants, celui d'offrir et d'encourager l'accès des citoyens à la grille de programmation communautaire.

Cependant, le secteur communautaire et sa part de programmation restent, relativement parlant, peu connus et définis. Les titulaires des secteurs public et privé de la télévision font régulièrement rapport au Conseil. Leur situation économique et leur rendement en matière de production sont bien documentés dans le *Rapport de surveillance des communications* et d'autres documents du Conseil. Les producteurs indépendants

oeuvrant dans ces secteurs, tant en français qu'en anglais, sont bien organisés et passés maîtres en matière de réglementation et de politique. De plus, ils préparent régulièrement des rapports sur leur situation économique et leurs conditions de production et les divulguent au public.

À l'opposé, la description et l'analyse des conditions régnant dans les « éléments communautaires » du système de télédiffusion font défaut. Les entreprises de câblodistribution, en tant que titulaires, ont un lien direct avec le CRTC et peuvent faire rapport sur l'état et le rendement de leurs canaux communautaires. Dans le secteur de la radio, les stations communautaire sont aussi des titulaires. Cependant, la plupart des participants engagés dans la création des émissions de télévision communautaire ont peu ou pas de lien avec le Conseil. Même lorsqu'ils sont organisés collectivement et en contact les uns avec les autres – et bon nombre ne le sont pas, même par le truchement d'organisations telles que CACTUS et la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec –, elles ne présentent pas de données et de rapports réguliers comparables à ceux offerts par les secteurs public et privé de la télévision.

Dans le contexte de l'examen de la politique sur la télévision communautaire qu'il entreprendra bientôt, le Conseil désire avoir un meilleur portrait de la situation dans ce secteur afin d'informer les participants et de compléter les données présentées dans les mémoires. C'est d'ailleurs pourquoi il a commandé le présent rapport.

Étendue du secteur dans le cadre de la présente enquête

L'*Avis public de radiodiffusion CRTC 2002-61* fournit plusieurs définitions pertinentes pour la présente étude :

28. Par conséquent, aux fins de cette politique, le Conseil estime que les émissions locales de télévision communautaire sont des émissions, telles que définies dans la Loi, qui reflètent la collectivité et qui sont produites soit par le titulaire dans la zone de desserte autorisée, soit par les membres de la collectivité de la zone de desserte autorisée. Les émissions produites dans d'autres zones autorisées dans la même municipalité seront également considérées comme des émissions locales de télévision communautaire.

Dans le cadre de cette définition, le Conseil précise au paragraphe 54 que :

[...] la programmation d'accès consiste en des émissions produites par des membres de la collectivité desservie par l'entreprise, avec ou sans l'aide du titulaire.

Cette définition constitue la principale ligne directrice pour établir la portée de l'enquête; le but est de réunir des données sur ces émissions ainsi que les groupes et les personnes qui les produisent.

La portée couvre donc les émissions produites par plusieurs types d'entreprises, tel que les « télévisions communautaires sans but lucratif ».

60. Aux fins de la présente politique, le Conseil définit les TVC comme des :

Sociétés sans but lucratif, incorporées selon une charte provinciale ou fédérale qui stipule que l'activité première de la société est de produire des émissions de télévision communautaire ou d'exploiter un canal de télévision communautaire qui reflète la communauté qu'elles représentent. Les membres du conseil doivent être issus de la communauté locale et la société doit tenir une réunion annuelle à laquelle tous les membres de la société sont invités à participer et à voter.

...ainsi que les « services de programmation communautaire » instaurés par la politique :

Les licences de cette nouvelle classe pourront être attribuées aux groupes communautaires sans but lucratif lorsque l'entreprise de câblodistribution n'offre pas de canal communautaire ou qu'elle n'exploite pas le canal communautaire conformément aux modalités de la politique révisée.

...et, bien sûr, les entreprises de télévision communautaire de faible puissance.

Il existe également des personnes et des groupes communautaires – des associations, des églises et des organisations moins structurées désirant simplement produire des émissions de télévision – qui oeuvrent par eux-mêmes ou en collaboration avec des EDR pour créer de la programmation d'accès.

À ces éléments se joignent, enfin, des institutions établies, tel que des établissements d'enseignement et des municipalités, qui produisent des émissions de télévision en complément de leur mandat principal (la politique de radiodiffusion communautaire exclut cependant spécifiquement la diffusion des réunions des conseils municipaux de la portée de la programmation d'accès ¹.)

Difficulté à établir l'étendue

La méthode retenue pour l'étude était simple; produire un questionnaire électronique, le distribuer le plus largement possible aux parties intéressées et compiler les résultats à leur arrivée. En raison de la nature du secteur, les étapes de la distribution et de la collecte ont cependant présenté des difficultés.

Un nombre raisonnable de questionnaires ont été retournés au cours des étapes initiales, en grande partie par les organisations structurées en groupes. Bon nombre de « producteurs communautaires » ne sont toutefois pas en contact régulier avec le Conseil et n'ont pu être joints que par l'entremise des entreprises de câblodistribution diffusant leurs émissions. Certaines entreprises de câblodistribution ont réagi rapidement et distribué à leurs contacts l'information sur l'enquête alors que d'autres ne l'ont pas fait et la compilation d'un nombre raisonnable de ces questionnaires a donc pris un certain temps.

Il est en outre manifeste que la définition et la nature de la programmation « d'accès communautaire » sont mal comprises et sujettes à différentes interprétations. Certaines réponses se fondaient sur la présomption que l'« accès » pouvait comprendre des émissions dans la production desquelles les membres de la communauté n'avaient aucun rôle ou presque, même s'ils participaient à l'événement couvert. Les réponses au questionnaire ont souvent révélé cette méprise, ainsi que d'autres, et il a été nécessaire d'effectuer un suivi auprès des répondants afin de connaître le statut de leurs émissions.

En fin de compte, on a obtenu un nombre suffisant de réponses pour cette première version de l'ensemble de données, mais d'importantes lacunes régionales ont subsisté,

¹ 57. Le Conseil convient avec ICTV que la diffusion en direct des réunions des conseils municipaux ou d'autres instances gouvernementales communautaires ne devrait pas être considérée comme de la programmation d'accès. Autrement, de telles émissions pourraient dominer la part de la grille-horaire allouée à la programmation d'accès destinée à refléter dans son ensemble l'expression des citoyens.

dont la cause n'a pu être clairement établie. Il est possible que les EDR des régions concernées n'ont pas invité leurs contacts à participer ou que la participation à la programmation d'accès y soit très faible. Le résultat est que, dans cette version initiale de l'enquête, il n'a été possible de tirer que des conclusions générales, et non pas régionales, pour certaines questions. Nous espérons que les prochaines versions de cet exercice pourront corriger ces problèmes et qu'il sera possible d'obtenir une description plus détaillées des activités nationales et régionales.

Les résultats

L'ensemble de données

Qui sont les producteurs de programmation d'accès communautaire?

Il s'est avéré utile, dans le cadre du présent rapport³, de répartir les producteurs de programmation d'accès communautaire en plusieurs catégories. (Il faut souligner au départ que les EDR ne sont pas incluses en tant que producteurs dans l'ensemble de données, la raison étant que la « programmation d'accès communautaire », par définition, est produite par un tiers, bien que le producteur communautaire puisse largement utiliser les installations de l'EDR.)

- À une extrémité du spectre, on trouve les groupes officiellement structurés et autorisés possédant leurs propres immobilisations et un plein contrôle de leur grille-horaire, tels que les stations de radio de faible puissance ou les « services de programmation communautaire » autorisés.
- À l'autre extrémité se trouvent des personnes et des groupes communautaires produisant des émissions mais n'ayant aucune responsabilité relativement au canal lui-même. Le présent rapport les désigne sous le nom de « producteurs communautaires ».
- Entre ces extrêmes se trouvent les institutions, telles que les municipalités, les autres organismes gouvernementaux et les établissements d'enseignement.
- La quatrième catégorie, les « affiliées des canaux communautaires » (ACC), réunit les groupes communautaires qui ont indiqué avoir certaines responsabilités relativement au canal. Ce ne sont pas des entreprises de câblodistribution et ils ne disposent pas d'une autorisation du CRTC, mais ils partagent la responsabilité de la programmation des émissions des canaux communautaires des EDR. Cette catégorie couvre d'ordinaire les « corporations locales de télévision communautaires sans but lucratif (TVC) » mentionnées par le Conseil dans la politique sur la radiodiffusion communautaire, mais exclut,

³ Dans le présent rapport, l'expression « ensemble de données » désigne toutes les données recueillies au moyen des questionnaires d'enquête et utilisées pour compiler les statistiques.

pour les fins de la présente enquête, les coopératives produisant des émissions mais n'ayant pas de contrôle sur la programmation du canal communautaire.⁴

Certaines provinces privilégient-elles certaines catégories ?

Comme l'illustre le tableau 2 ci-après, 82 % des répondants du Québec sont des ACC. Aucun répondant de l'extérieur du Québec ne se trouve présentement dans cette catégorie, bien que le statut de certaines coopératives puisse être réexaminé. En général, cependant, s'il ne s'agit pas de groupes autorisés, les groupes de l'extérieur du Québec ne semblent pas avoir de responsabilité significative relativement à la programmation des canaux. Les raisons de cet état de fait relèvent de questions de politique non couvertes par la portée du présent rapport.

Les ACC du Québec ont fourni une partie importante de l'ensemble de données, le Québec étant la source de 49 % des réponses reçues à ce jour et d'une très grande quantité d'émission, comme on peut le constater ci-après.

De plus, le nombre de réponses provenant d'autres provinces que le Québec était trop faible pour que la ventilation en catégories soit révélatrice. Le présent ensemble de données ne compte aucune réponse de plusieurs provinces et aucune réponse en provenance des territoires. Par conséquent, plusieurs tableaux ne présenteront pas de ventilation par province du fait que ces détails ne seraient pas significatifs et aussi, dans certains cas, pour préserver l'anonymat.

Tableau 1 – Nombre de groupes ayant répondu, par catégorie et par province

	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Île-du-Prince-Édouard	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Terre-Neuve-et-Labrador	Yukon	Total
Affiliées du canal communautaire	-	-	-	-	-	28	-	-	-	-	-	28
Institution	4	1	-	-	6	3	-	-	-	-	-	14
Station de faible puissance	2	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	4
Producteur de la communauté ...	7	1	-	1	8	3	2	-	2	-	-	24
Nombre total de groupes ayant répondu	13	2	-	1	14	34	2	1	3	-	-	70

⁴ Dans ce cas, comme à d'autres occasions, il a fallu faire preuve de jugement et effectuer un suivi pour établir le degré de contrôle exercé par un groupe sur la programmation.

Tableau 2 – Pourcentage des catégories dans chaque province

	Colombie-Britannique	Alberta	Manitoba	Ontario	Québec	Île-du-Prince-Édouard	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse
Affiliées du canal communautaire	100 %	100 %	100 %	100 %	82 %	100 %	100 %	100 %
Institution	31 %	50 %	0 %	43 %	9 %	0 %	0 %	0 %
Station de faible puissance	15 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	33 %
Producteur de la communauté ...	54 %	50 %	100 %	57 %	9 %	100 %	100 %	67 %
Nombre total de groupes ayant répondu	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 3 - Pourcentage des catégories, par province

	Colombie-Britannique	Alberta	Manitoba	Ontario	Québec	Île-du-Prince-Édouard	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Total
Affiliées du canal communautaire	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Institution	29 %	7 %	0 %	43 %	21 %	0 %	0 %	0 %	100 %
Station de faible puissance	50 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	25 %	25 %	100 %
Producteur de la communauté ...	29 %	4 %	4 %	33 %	13 %	8 %	0 %	8 %	100 %
Nombre total de groupes ayant répondu	19 %	3 %	1 %	20 %	49 %	3 %	0 %	0 %	100 %

Programmation

Services en deux langues

Le présent rapport s'intéresse principalement à la programmation, à son apport au système de radiodiffusion ? On a donc demandé aux répondants de décrire de diverses manières les émissions qu'ils produisaient et, en premier lieu, d'indiquer quels en étaient la langue et le type.

On a signalé 316 émissions au total dans ces catégories et les chiffres révèlent à première vue plusieurs caractéristiques intéressantes :

- On n'a relevé dans le présent ensemble de données aucune émission en langue autochtone et une seule émission dans une langue autre que l'anglais ou le français.⁵ Une programmation d'accès pourrait exister dans des langues tierces, mais les répondants à la présente enquête n'en ont pas signalée.
- L'ensemble de données indique une programmation d'accès plus importante en français qu'en anglais. Une des raisons possibles est que les groupes du Québec ayant répondu produisent plus d'émissions. Cependant, du fait des ressources dont disposent les groupes en programmation d'accès du Québec (précisées ci-après), il se pourrait bien qu'il y ait en fait davantage d'émissions d'accès produites en français.
- La diversité des types d'émissions est remarquable, tant en français qu'en anglais.

Tableau 4 – Nombre d'émissions par langue et par type

	Bingo	Affaires publiques	Dramatique ou comédie	Éducatif	Style de vie	Couverture d'assemblées	Nouvelles	Autre	Religieux	Sports	Musique ou varié	Total
Langue autochtone	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anglais	3	22	1	13	9	3	2	9	10	10	7	89
Français	20	44	5	29	14	2	28	18	13	10	42	225
Autre - Langue tierce non autochtone	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	3
Nombre total d'émissions	23	67	6	42	23	5	30	28	23	20	50	317

On constate la même diversité lorsqu'on regroupe la programmation par heures d'émission produites

⁵ On appelle souvent, dans le contexte réglementaire, « langues tierces » les langues autres que le français, l'anglais et les langues autochtones.

Tableau 5 - Heures d'émission produites par langue et par type

	Bingo	Affaires publiques	Dramatique ou comédie	Éducatif	Style de vie	Couverture d'assemblées	Nouvelles	Autre	Religieux	Sports	Musique ou variété	Total
Anglais	234	476	1	555	202	6	6	355	122	182	60	2 198
Français	1 083	5 578	681	855	389	21	3 428	165	1 419	748	2 244	16 609
Autre - Langue tierce non autochtone	-	10	-	-	-	-	-	45	-	-	8	63
Total d'heures	1 317	6 063	682	1 410	591	27	3 434	564	1 541	929	2 312	18 870

ainsi que lorsque on exprime cette même programmation en heures de production par langue. Les actualités accaparent 34 % des heures produites en français, mais le pourcentage le plus élevé suivant est de 22 % et tous les types d'émissions sont représentés dans chacune des langues officielles; on comprendra cependant que la quantité de dramatiques soit faible, la production télévisuelle de comédies et de dramatiques scénarisées étant d'ordinaire coûteuse et astreignante.

Tableau 6 – Pourcentage d'heures d'émission par langue et par type

	Bingo	Affaires publiques	Dramatique ou comédie	Éducatif	Style de vie	Couverture d'assemblées	Nouvelles	Autre	Religieux	Sports	Musique ou variété	Total
Anglais	11 %	22 %	0 %	25 %	9 %	0 %	0 %	16 %	6 %	8 %	3 %	100 %
Français	7 %	34 %	4 %	5 %	2 %	0 %	21 %	1 %	9 %	5 %	14 %	100 %
Autre - Langue tierce non autochtone	-	16 %	-	-	-	-	-	71 %	-	-	13 %	100 %

Écarts régionaux et linguistiques

Une caractéristique – et peut-être une anomalie – du présent ensemble de données est que 99,9 % des heures de programmation en français sont produites au Québec et que 99,9 % des heures de programmation en anglais sont produites hors du Québec. Dans les prochaines enquêtes et avec un plus grand nombre de répondants, on peut espérer constater une présence plus affirmée des communautés de langue officielle minoritaire ainsi que des langues autochtones et des « langues tierces ».

Tableau 7 – Pourcentage d'heures d'émission par langue et par province

	Alberta	Colombie-Britannique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Ontario	Île-du-Prince-Édouard	Québec	Total
Anglais	3,8 %	54,6 %	3,4 %	4,5 %	2,1 %	26,0 %	5,0 %	0,7 %	100,0 %
Français	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	99,9 %	100,0 %
Autre - Langue tierce non autochtone	0,0 %	15,9 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	84,1 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %

Catégories de programmation diffusée par des distributeurs particuliers

Certaines entreprises de câblodistribution favorisent-elles certains types de programmation d'accès ?

On ne peut tirer cette conclusion à partir du présent ensemble de données seulement. Lorsque le nombre indiqué d'émissions est suffisant pour déceler une tendance, la programmation d'accès diffusée par chacun des distributeurs présente un équilibre dans les catégories de programmes. Le tableau ci-après relève certains déséquilibres, mais ceux-ci n'ont tendance à se manifester que lorsque peu de programmes offerts par un petit nombre de groupes d'accès sont signalés.

La tendance en faveur des émissions d'actualité au sein des réseaux de Shaw pourrait constituer l'exception; on y signale 22 émissions dont 55 % sont dans la catégorie des actualités et dont aucune ne traite de sport ou de religion. Encore là, cependant, une réponse plus importante pourrait révéler un équilibre mieux réparti.

Tableau 8 – Pourcentage d'émissions, par distributeur et par type

	Bingo	Affaires publiques	Dramatique ou comédie	Éducatif	Style de vie	Couverture d'assemblées	Nouvelles	Autre	Religieux	Sports	Musique ou variété	Total	N=
Beauce distribution TV	14 %	14 %					14 %	14 %	14 %		29 %	100 %	7
Câblevision du Nord de Québec	17 %	17 %					33 %	33 %				100 %	6
Cogeco	9 %	16 %		9 %	11 %		11 %	20 %	7 %	9 %	9 %	100 %	45
Copper Valley Cable		20 %			60 %	20 %						100 %	5
Déry télécom	10 %	5 %		15 %	20 %	5 %	25 %			10 %	10 %	100 %	20
EastLink	10 %	30 %	5 %	25 %	10 %		5 %		5 %		10 %	100 %	20
Internet only										100 %		100 %	1
Novus			100 %									100 %	1
persona	9 %	27 %		36 %			9 %			9 %	9 %	100 %	11
Rogers	5 %	26 %		16 %	5 %		5 %	11 %	16 %		16 %	100 %	19
Shaw	4 %	52 %		4 %	4 %	9 %		13 %	4 %		9 %	100 %	23
TCSV		40 %						20 %	20 %	20 %		100 %	5
Télédistribution Amos Inc	7 %	29 %		7 %		7 %	14 %		7 %		29 %	100 %	14
VCTV				33 %				67 %				100 %	3
VDN DIVISION BELL CANADA		25 %		17 %	17 %		8 %		8 %		25 %	100 %	12
Vidéotron	8 %	18 %	4 %	15 %	5 %		9 %	7 %	5 %	4 %	23 %	100 %	98
Westman								8 %	31 %	54 %	8 %	100 %	13

Contrôle sur le contenu des émissions

On a demandé aux répondants de préciser qui prenait les décisions en matière de contenu d'émissions particulières : le groupe de programmation communautaire, le distributeur, les deux en collaboration ou un tiers.

Comme l'indique le tableau 9, le mode « normal » pour les 303 émissions recensées était que le groupe communautaire avait un contrôle exclusif sur le contenu de l'émission et partageait, dans certains cas, le contrôle avec le distributeur. On n'a relevé aucun cas de contrôle par le distributeur bien que les groupes d'accès aient signalé 28 cas de contrôle exercé par un tiers.

Tableau 9 –Décisions sur le contenu des émissions, pourcentage d'émissions, par distributeur

	Groupe et EDR	Groupe communautaire seulement	EDR seulement	Autre
Beauce distribution TV	0 %	100 %	0 %	0 %
Câblevision du Nord de Québec	0 %	100 %	0 %	0 %
Cogeco	31 %	60 %	0 %	9 %
Copper Valley Cable	0 %	100 %	0 %	0 %
Déry télécom	0 %	100 %	0 %	0 %
EastLink	15 %	85 %	0 %	0 %
Internet only	0 %	100 %	0 %	0 %
Novus	0 %	100 %	0 %	0 %
persona	0 %	100 %	0 %	0 %
Rogers	5 %	95 %	0 %	0 %
Shaw	26 %	74 %	0 %	0 %
TCSV	0 %	100 %	0 %	0 %
Télédistribution Amos Inc	0 %	100 %	0 %	0 %
VCTV	0 %	100 %	0 %	0 %
VDN DIVISION BELL CANADA	0 %	92 %	0 %	8 %
Vidéotron	1 %	76 %	0 %	23 %
Westman	0 %	100 %	0 %	0 %

Comment la programmation est-elle distribuée?

La programmation communautaire reçoit-elle une diffusion exclusivement locale ou bénéficie-t-elle d'une distribution plus large?

On a demandé aux répondants de préciser de quelle couverture chacune de leurs émissions bénéficiait. Étaient-elles distribuées à l'extérieur de leur zone ou marché d'origine? La couverture s'étendait-elle à toute la province ou à plusieurs provinces?

Les résultats ont indiqué que très peu d'émissions (7 sur les 300 pour lesquelles des données ont été fournies) avaient une distribution plus large que celle d'une « région au sein d'une province ». Un grand nombre d'émissions se retrouvaient toutefois dans la catégorie celle d'une « région au sein d'une province ». Une telle distribution régionale ne semblait pas être le fait d'un distributeur de programmation d'accès en particulier et on a donc effectué une analyse par province dans les tableaux 10 et 11.

Ces tableaux indiquent que la distribution « d'une région au sein d'une province » est caractéristique, pour la plus grande part, du Québec. Étant donné que bon nombre des ACC du Québec sont des entités rurales couvrant de vastes zones géographiques, cette distribution représente, en fait, le marché qu'elles desservent normalement et peut être considérée locale.

Tableau 10 – Zones de distribution des émissions, par province

	Aire de l'antenne de faible	Quartier d'origine	Ville d'origine	Région dans la province	Toute la province	Plusieurs provinces	total
Alberta	-	-	5	-	-	-	5
Colombie-Britannique	-	3	16	10	-	-	29
Manitoba	-	-	13	-	-	-	13
Nouveau-Brunswick	13	-	-	-	-	-	13
Nouvelle-Écosse	-	-	-	14	-	-	14
Ontario	-	-	4	8	-	1	13
Île-du-Prince-Édouard	-	-	-	-	2	-	2
Québec	5	19	54	129	2	2	211
Total	18	22	92	161	4	3	300

Tableau 11 – Pourcentage des émissions bénéficiant d'une distribution particulière, par province

	Aire de l'antenne de faible	Quartier d'origine	Ville d'origine	Région dans la province	Toute la province	Plusieurs provinces	Total
Alberta	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	100 %
Colombie-Britannique	0 %	10 %	55 %	34 %	0 %	0 %	100 %
Manitoba	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	100 %
Nouveau-Brunswick	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %
Nouvelle-Écosse	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	100 %
Ontario	0 %	0 %	31 %	62 %	0 %	8 %	100 %
Île-du-Prince-Édouard	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	100 %
Québec	2 %	9 %	26 %	61 %	1 %	1 %	100 %
Total	6 %	7 %	31 %	54 %	1 %	1 %	100 %

Vidéo sur demande à la télévision et sur Internet

On a demandé aux répondants si les émissions étaient offertes en vidéo sur demande à la télévision ainsi que sur Internet.

Bien que les chiffres relatifs à la vidéo sur demande à la télévision étaient modestes, ils s'élevaient à 10 % des émissions signalées par les groupes d'accès dans l'ensemble de données, ce qui est insuffisant pour indiquer un niveau réel d'activité.


SaskTel, bien sûr, est une EDR n'offrant sa programmation communautaire qu'à la demande; il n'existe pas de canal linéaire. Aucun des producteurs de programmation d'accès collaborant avec SaskTel n'a retourné de questionnaire et il existe donc une quantité inconnue d'activité de vidéo sur demande qui n'est pas incluse dans l'ensemble de données.

Tableau 12 – Émissions aussi distribuées en vidéo sur demande, par distributeur

	Non	Sans objet	Oui
Beauce distribution TV	7	-	-
Câblevision du Nord de Québec	6	-	-
Cogeco	37	1	7
Copper Valley Cable	3	2	-
Déry télécom	16	-	4
EastLink	18	-	2
Internet only	-	1	-
Novus	1	-	-
persona	11	-	-
Rogers	17	-	2
Shaw	19	2	1
TCSV	5	-	-
Télédistribution Amos Inc	14	-	-
VCTV	3	-	-
VDN DIVISION BELL CANADA	2	-	10
Vidéotron	92	-	6
Westman	13	-	-
Total	264	6	32

Les réponses affirmatives à la question portant sur la distribution ultérieure sur demande des émissions sur Internet ont été assez nombreuses. Il existait une certaine corrélation avec les distributeurs, mais la corrélation la plus forte était avec le programmeur d'accès. Un bon 40 % des émissions présentées par les ACC du Québec étaient disponibles à la demande sur Internet alors que les producteurs communautaires y offraient 22 % de leurs émissions. Les institutions et les stations de télévision de faible puissance ont signalé relativement peu d'émissions, entre 3 % et 6 %.

Tableau 13 – Pourcentage d'émissions aussi offertes sur Internet




Affiliées du canal communautaire	40 %
Institution	6 %
Station de faible puissance	3 %
Producteur de la communauté ...	22 %
Total	32 %

La programmation communautaire est-elle diffusée en direct ?

Un nombre surprenant d'émissions communautaires sont diffusées en direct, dans toutes les catégories; le bingo mène (avec 100 %, par nécessité), suivi par la couverture des réunions et des offices religieux.

Tableau 14 – Diffusion en direct de la programmation communautaire, par type d'émissions



Bingo	100 %
Affaires publiques	11 %
Dramatique ou comédie	20 %
Éducatif	5 %
Style de vie	33 %
Couverture d'assemblées	40 %
Nouvelles	17 %
Autre	14 %
Religieux	36 %
Sports	5 %
Musique ou variété	9 %
Total	21 %

Ressources du secteur

Dépenses globales en immobilisations

On a demandé à tous les répondants de fournir une estimation de leur budget de fonctionnement annuel et de leurs dépenses en immobilisations pour l'équipement de production au cours des cinq dernières années ainsi que leurs sources de financement au cours de cette période. (La période de cinq ans a été retenue afin d'« amortir » les résultats atypiques entraînés par des sources de financement n'étant disponibles que certaines années, tel que les subventions d'équipement.)

Les dépenses en immobilisations présentaient d'énormes écarts. Certains groupes ont indiqué n'avoir fait aucune dépense, d'autres une dépense de quelques centaines de dollars pour l'acquisition d'une seule caméra. À l'autre extrême, une institution a signalé avoir dépensé plus d'un million de dollars, bien qu'il ne s'agisse probablement pas d'une dépense consacrée uniquement à la programmation communautaire. Les écarts dans les dépenses de production étaient grands même pour les stations de télévision à faible puissance et allaient de cinquante mille à plus d'un million de dollars.

Dans un tel contexte, il faut se garder d'avoir recours aux moyennes pour déceler des tendances. Il vaut cependant la peine de souligner que les ACC du Québec ont indiqué une dépense moyenne en immobilisation de plus de 130 000 \$ pour la production (tableau 15) au cours de la période de cinq ans, un chiffre similaire à celui des stations de télévision de faible puissance (en gardant à l'esprit que l'équipement de transmission n'est pas compris).

En général, les dépenses des producteurs communautaires étaient beaucoup plus faibles que pour les autres catégories, bien que la présence de quelques coopératives de taille relativement importance au sein de ce sous-secteur a fait augmenter la moyenne.

Tableau 15 – Dépenses globales moyennes en immobilisations, par catégorie et par région

	Québec	Autres Provinces
Affiliées du canal communautaire	132 763	
Institution	507 667	18 091
Station de faible puissance		356 575
Producteur de la communauté ...	1 000	22 165

Budgets de fonctionnement

On a aussi demandé aux répondants de fournir une estimation de leur budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2007-2008. Vingt-quatre (24) répondants n'ont pas donné de réponse. La plus grande partie des 56 groupes ayant indiqué des dépenses globales de 8,8 M\$ provenaient encore une fois du Québec.

Les budgets de fonctionnement présentent aussi de grands écarts et vont de quelques centaines de dollars dans le cas de petits groupes produisant une seule émission à 200 000 \$ dans le cas de groupes de plus grande taille produisant plusieurs émissions.

Les stations de télévision de faible puissance présentent aussi des budgets qui vont de très substantiels (pour le secteur) à très modeste.

Tableau 16 – Budget de fonctionnement global moyen, par catégorie et par région

	Québec	Autres Provinces	Total
Affiliées du canal communautaire	4 497 534	-	4 497 534
Institution	2 030 000	334 800	2 364 800
Station de faible puissance	-	539 000	539 000
Producteur de la communauté ...	330 000	1 063 800	1 393 800
Total	6 857 534	1 937 600	8 795 134

Les producteurs communautaires sont-ils bien équipés?

La plupart des producteurs de programmation communautaire de l'ensemble de données ont investi dans l'équipement de production, bien que 18 des 70 groupes (25 %) ont signalé ne pas posséder de caméra ou de suite logicielle de montage d'aucune sorte et n'ont indiqué aucune dépense en équipement de production.

Le type d'équipement que ces groupes utilisent diffère grandement sous les rapports de la quantité, du type et du coût. Les 28 ACC du Québec ont signalé posséder des studios, mais seulement deux (2) stations de télévision de faible puissance, deux (2) producteurs communautaires et une (1) institution hors Québec possédaient leur propre studio.

Toutes les stations de télévision de faible puissance ont indiqué posséder une régie centrale, ainsi que 20 des ACC du Québec. Cela est normal, étant donné leur responsabilité dans la programmation du canal et la diffusion d'émissions.

Quatre (4) producteurs communautaires seulement possédaient du matériel d'éclairage alors que pratiquement tous les ACC et les stations de télévision de faible puissance en avaient.

Les caméras et le matériel de montage étaient cependant plus répandus. Les tableaux ci-après indiquent que, en moyenne, les ACC du Québec ont déclaré posséder 8 caméras et 3 suite logicielles de montage achetés au cours de la période de cinq ans et les stations de télévision de faible puissance ont signalé des chiffres similaires. Les groupes communautaires indiquaient de leur côté posséder de 4 à 7 caméras et de 1 à 3 programmes d'édition.

Tableau 17 –Nombre moyen de caméras utilisées, par catégorie et par région

	Québec	Autres Provinces
Affiliées du canal communautaire	7,9	
Institution	7,0	1,5
Station de faible puissance		5,5
Producteur de la communauté ...	-	3,1

Tableau 18 –Nombre moyen de suites logicielles de montage ou de programmes d'édition utilisés, par catégorie et par région

	Québec	Autres Provinces
Affiliées du canal communautaire	3,1	
Institution	2,0	1,0
Station de faible puissance		2,3
Producteur de la communauté ...	-	1,6

Utilisent-ils de l'équipement pour professionnels ou pour « consommateurs avertis » ?

On pourrait s'attendre à constater des écarts importants entre les catégories de producteurs communautaires en ce qui a trait au coût des caméras utilisées, et cela se vérifie dans une certaine mesure. Les groupes de production communautaire ont recours à un assortiment de caméras de qualité professionnelle et de qualité grand public supérieure (« pour consommateurs avertis »), avec pour résultat (tableau 19) que le coût moyen des caméras est en quelque sorte comparable entre les groupes, mais plus élevé chez les ACC du Québec en raison d'un emploi plus répandu de caméras de qualité professionnelle. Les résultats des Institutions présentent une anomalie manifeste dans ce domaine en raison d'une seule réponse au Québec, qui dénote un très bon équipement n'étant cependant peut-être pas destiné, tel que susmentionné, au seul objectif de produire une programmation communautaire.

Tableau 19 – Coût moyen des caméras, par catégorie et par région

	Québec	Autres Provinces
Affiliées du canal communautaire	5 042	
Institution	23 810	1 674
Station de faible puissance		2 792
Producteur de la communauté ...		2 774

On peut constater une nette différence lorsqu'on compare le coût des installations de montage. L'équipement professionnel semble ici n'être accessible qu'aux organisations mieux financées et plus professionnelles. Cela comprend stations de télévision de faible puissance et certaines coopératives de production hors Québec ainsi que les ACC du Québec.

Tableau 20 – Coût moyen des installations de montage, des suites professionnelles de montage et des programmes d'édition

	Québec	Autres Provinces
Affiliées du canal communautaire	\$ 11 792	
Station de faible puissance		\$ 4 938
Producteur de la communauté ...		\$ 3 887

Comment le secteur obtient-il des ressources et du financement ?

Sources de financement

D'où l'argent provient-il donc ?

On a demandé aux répondants d'indiquer leurs trois principales sources de financement et de fournir une estimation des montants reçus au cours d'une période de cinq ans.

- Le financement total déclaré de cette manière dépassait tout juste 20 M\$ pour les 50 groupes ayant répondu, soit 5 M\$ par année en moyenne pour le secteur.
- Le financement déclaré au Québec constituait 66 % du financement total pour tout le pays.
- Aucun financement par abonnement n'a été signalé.

- La source la plus importante était l'« autofinancement », notamment les revenus publicitaires (là où c'est permis, comme dans le cas des stations de télévision de faible puissance) et d'autres activités générant des recettes, tel que les bingos télévisés, lorsque ce type de programmation servait à réunir des fonds pour les opérations de production plutôt que pour un organisme de bienfaisance local.

Tableau 21 – Sources de financement sur 5 ans, par région, (en milliers de dollars)

Milliers de dollars	Québec	Autres Provinces	Total
Commandite	453	6	459
EDR	2 219	27	2 246
Gouvernement fédéral	-	750	750
Membres	173	0	173
Municipalité	15	1 737	1 752
Autre	2 273	1 062	3 335
Gouvernement provincial	2 477	22	2 498
Dons privés	748	37	785
Abonnement	-	-	-
Autofinancement	5 038	2 980	8 019
Total	13 396	6 620	20 016

De façon notable, les programmeurs communautaires du Québec ont déclaré avoir reçu au cours de la période de cinq ans presque 2,5 M\$ en financement provincial. Les autres provinces n'ont déclaré qu'un montant de 22 000 \$ destiné à la programmation d'accès communautaires ou au financement des immobilisations. Le financement provenant des entreprises de câblodistribution n'avait lieu pratiquement qu'au Québec, le Manitoba étant la seule autre province à déclarer un financement des EDR.

Cependant, 99 % du financement municipal au pays a été accordé en Colombie-Britannique.

Tableau 22 – Sources de financement : pourcentages par région

	Québec	Autres Provinces	Total
Commandite	98,7 %	1,3 %	100,0 %
EDR	98,8 %	1,2 %	100,0 %
Gouvernement fédéral	0,0 %	100,0 %	100,0 %
Membres	99,8 %	0,2 %	100,0 %
Municipalité	0,9 %	99,1 %	100,0 %
Autre	68,2 %	31,8 %	100,0 %
Gouvernement provincial	99,1 %	0,9 %	100,0 %
Dons privés	95,3 %	4,7 %	100,0 %
Abonnement			
Autofinancement	62,8 %	37,2 %	100,0 %
Total	66,9 %	33,1 %	100,0 %

Tout en prenant de nouveau garde de ne pas tirer de conclusions en raison du faible nombre de groupes ayant répondu dans chacune des provinces, on peut faire remarquer que la combinaison des sources de financement penchait fortement vers les municipalités en C.-B., vers l'autofinancement et les dons de particuliers dans les provinces anglophones de l'Est et était plus équilibrée au Québec, les activités d'autofinancement l'emportant sur des contributions presque égales de la province, des entreprises de câblodistribution et des « autres » sources.

Tableau 23 – Sources de financement : pourcentages au sein des régions

	Québec	Autres Provinces
Commandite	3,4 %	0,1 %
EDR	16,6 %	0,4 %
Gouvernement fédéral	0,0 %	11,3 %
Membres	1,3 %	0,0 %
Municipalité	0,1 %	26,2 %
Autre	17,0 %	16,0 %
Gouvernement provincial	18,5 %	0,3 %
Dons privés	5,6 %	0,6 %
Abonnement	0,0 %	0,0 %
Autofinancement	37,6 %	45,0 %
Total	100,0 %	100,0 %

Ressources humaines

Quarante (40) des 70 groupes ont indiqué disposer de personnel rémunéré à temps plein ou à temps partiel. Les bénévoles semblent constituer la pierre angulaire de la production des émissions, cependant, les groupes déclarent la participation de 1 474 bénévoles au total au cours de l'exercice financier 2007-2008.

Tableau 24 – Nombre de bénévoles, par catégorie et par région

	Québec	Autres Provinces	Total
Affiliées du canal communautaire	888	-	888
Institution	45	50	95
Station de faible puissance	-	26	26
Producteur de la communauté ...	11	454	465
Total	944	530	1 474

On a évalué en outre à plus de 93 000 le nombre total d'heures de bénévolat pour l'exercice.

Tableau 25 – Heures de bénévolat, par catégorie et par région

	Québec	Autres Provinces	Total
Affiliées du canal communautaire	36 138	-	36 138
Institution	8 000	3 486	11 486
Station de faible puissance	-	4 100	4 100
Producteur de la communauté ...	5 667	35 959	41 626
Total	49 805	43 545	93 350

On a demandé aux répondants si la plus grande partie de la formation des bénévoles était assurée par le personnel du groupe, l'EDR, un établissement d'enseignement ou d'autres bénévoles. Parmi les 57 groupes ayant répondu à cette question, la plupart avaient recours à leur propre personnel et à d'autres bénévoles.

- Bien sûr, les stations de télévision de faible puissance ne collaborent pas directement avec les EDR et le gros de la formation des bénévoles était assuré par d'autres bénévoles.
- Les producteurs communautaires collaborent pour leur part avec des entreprises de câblodistribution et, bien que 26 % ont signalé que le gros de la formation était assuré par les EDR, 58 % ont indiqué que d'autres bénévoles s'en chargeaient.
- Les ACC du Québec se reposaient lourdement sur leur personnel salarié.
- Les institutions se reposaient davantage sur les EDR pour la formation.

Tableau 26 – Qui assure la plus grande part de la formation des bénévoles ?

	EDR	Établissement d'enseignement	Employés du groupe	Autres bénévoles	Total
Affiliées du canal communautaire	0 %	0 %	82 %	18 %	100 %
Institution	43 %	14 %	14 %	29 %	100 %
Station de faible puissance	0 %	0 %	33 %	67 %	100 %
Producteur de la communauté ...	26 %	0 %	16 %	58 %	100 %
Total	14 %	2 %	49 %	35 %	100 %

Les EDR jouent aussi un rôle en fournissant des bénévoles aux groupes venant réaliser une production. C'est-à-dire que, le groupe communautaire ne comptant pas suffisamment de personnes pour assurer tous les rôles, l'entreprise de câblodistribution

pourra fournir d'autres bénévoles, parfois des étudiants en production télévisuelle d'un établissement d'enseignement voisin, pour compléter l'effectif de l'équipe de production.

On a demandé aux répondants dans quelle mesure ils avaient recours à un EDR ou un établissement d'enseignement pour trouver des bénévoles et dans quelle mesure l'équipe de production provenait de leurs propres rangs.

Parmi les 53 groupes ayant répondu à cette question, la plupart des groupes de production penchaient de nouveau pour l'autonomie. Presque la moitié des producteurs communautaires partageaient cependant avec l'EDR la responsabilité de fournir des bénévoles et un dixième d'entre eux se reposaient entièrement sur l'EDR. Cela peut représenter des situations où un groupe produit un événement pour la télévision, comme un bingo encore une fois, mais laisse l'EDR s'occuper de toute la production technique.

Tableau 27 - Qui fournit les bénévoles ?

	Groupe et EDR	Groupe communautaire seulement	EDR seulement	Total
Affiliées du canal communautaire	8 %	92 %	0 %	100 %
Institution	20 %	40 %	40 %	100 %
Station de faible puissance	33 %	67 %	0 %	100 %
Producteur de la communauté ...	47 %	42 %	11 %	100 %

Personnel rémunéré et bénévoles

La taille du secteur de la télévision communautaire est surprenante sous bien des rapports; bien que sa répartition soit inégale à travers le pays, la production de presque 19 000 heures d'émissions par année et les 93 000 heures consacrées par des bénévoles indiquent tous deux au total que le secteur est très actif – par endroits – et qu'il dépend autant de ses ressources humaines que de ses ressources financières.

En plus du chiffre total des « heures de bénévolat », on a demandé aux répondants de fournir une estimation des heures de bénévolat et des heures de travail rémunéré consacrées à chaque émission. Ces chiffres sont tout aussi révélateurs. Les tableaux 28 et 29 ventilent les heures de bénévolat par type d'émissions. Ils montrent que certains types d'émissions sont exigeants en main d'œuvre, bénévoles comme personnel salarié.

Tableau 28 – Nombre moyen d’heures de bénévolat par émission ou série, par catégorie et par type

	Bingo	Affaires publiques	Dramatique ou comédie	Éducatif	Style de vie	Couverture d’assemblées	Nouvelles	Autre	Religieux	Sports	Musique ou variété
Affiliées du canal communautaire	251	56	53	231	76	4	92	28	149	60	90
Institution		696		213	-	40	800	449	-		
Station de faible puissance		53	-	9	21	35		51			7
Producteur de la communauté ...	261	441	100	25	650	-	-	2 661	90	177	123

Tableau 29 – Nombre moyen d’heures du personnel salarié par émission ou série, par catégorie et par type

	Bingo	Affaires publiques	Dramatique ou comédie	Éducatif	Style de vie	Couverture d’assemblées	Nouvelles	Autre	Religieux	Sports	Musique ou variété	Total
Affiliées du canal communautaire	408	70	214	92	78	42	868	72	84	190	139	2 256
Institution		340		32	-	-	-	283	40			695
Station de faible puissance		12	20	24	12	-		45			6	119
Producteur de la communauté ...	85	1 121	-	-	-	100	-	52	30	60	-	1 206

Une analyse à partir du nombre d’heures par émission pourrait de nouveau induire en erreur dans le présent cas en raison des grandes différences dans le nombre d’heures requises.

Bien sûr, les ressources nécessaires pour la production d’émissions de télévision varient toujours; les efforts à consacrer à un documentaire d’une heure peuvent être d’ordre radicalement différent en fonction du sujet et de l’approche. Mais ces écarts sont encore plus grands dans le secteur de l’accès communautaire. L’ensemble de données indique que certaines émissions d’actualités ou courts métrages documentaires sont très exigeants en main d’œuvre et demandent beaucoup de volontaires. Certaines institutions, tel que des municipalités, peuvent décider pour des raisons de politique qu’une émission est nécessaire et déclarer littéralement des milliers d’heures-personnes pour créer quelques heures de production télévisuelle. À l’autre extrémité du spectre, un seul producteur équipé d’une caméra et d’un ordinateur peu produire des dizaines d’heures d’entrevues sur des questions d’actualité au cours d’une année.

Une seule conclusion générale et globale est possible dans ce cas : les bénévoles et le personnel rémunéré, qu’ils soient fournis par une EDR, un établissement d’enseignement ou le groupe lui-même, sont essentiels pour la production de programmation d’accès telle qu’elle est pratiquée.

Conclusions

Tel que mentionné ailleurs dans le présent rapport, il faut traiter avec prudence les chiffres fournis. En raison des lacunes du présent ensemble de données, ils peuvent fournir une description très générale du secteur de l'accès à la programmation communautaire, mais ne permettent pas de conclusions précises.

On continuait de recevoir des questionnaires au moment de la rédaction du présent rapport; nous espérons qu'il en arrivera suffisamment pour combler certaines lacunes. Si c'est le cas, nous rédigerons une seconde version du rapport en temps opportun pour qu'il soit utile au cours des discussions prévues sur la politique.

Néanmoins, il est possible que ces lacunes traduisent la réalité : à savoir que les groupes de programmation communautaire ne sont pas florissants dans tout le pays, mais seulement aux endroits où les conditions, telles que la disponibilité du financement, leur sont favorables.

Jusqu'à ce que cette question soit réglée, il sera prudent de considérer le présent ensemble de données et les chiffres qui en sont tirés comme une base utile pour une exploration ultérieure plutôt que comme un portrait arrêté du secteur. Cela étant dit, on peut quand même tirer quelques conclusions générales de cet ensemble de données.

Taille et contribution

Le secteur de l'accès communautaire du système de radiodiffusion est si peu connu que toute mesure revient à une découverte. Sa taille globale, telle qu'indiquée par le présent ensemble incomplet de données, est néanmoins impressionnante et surprenante. La production de près de 19 000 heures d'émissions en un an et l'effort de production de plus de 93 000 heures consenti par 1 474 bénévoles indique un niveau d'activité du secteur qui parle en faveur de sa force et de son potentiel de croissance.

Équilibre et diversité de la programmation

La diversité des types d'émissions offertes par les sources de programmation d'accès dénote également un large éventail d'intérêts et la capacité du secteur à constituer une source de diversité au sein du système de radiodiffusion.

Évolution

Il a aussi été intéressant de constater dans quelle mesure on adoptait les nouvelles technologies. Avec le soutien des EDR, les groupes offrent une quantité importante d'émissions en vidéo sur demande et ont recours de manière encore plus affirmée à la distribution sur Internet.

Le financement de ces groupes ne leur permet pas de se procurer facilement les nouvelles technologies, tel que la TVHD; ils ont recours au contraire, pour des raisons d'économie, à une combinaison d'équipement pour professionnels et pour « consommateurs avertis », mais bon nombre d'entre eux semblent capables et désireux d'adopter les nouvelles technologies abordables pour eux.

Déséquilibres au sein du secteur

On ne peut cependant ignorer les déséquilibres flagrants du système.

Parmi les 18 870 heures de production, 16 609 ont été produites au Québec et en français. Le Québec a accumulé autant d'heures de bénévolat que le reste du pays au complet.

Le succès est tributaire du financement et des structures de soutien

Toutes les mesures indiquent de manière manifeste que le secteur de l'accès communautaire est beaucoup plus solide et actif au Québec qu'ailleurs. La disponibilité d'un financement significatif de la province et des EDR est aussi frappante au Québec et c'est peut-être la base sur laquelle se sont constituées des activités permettant un autofinancement encore plus important.

La capacité des corporations locales de télévision communautaires sans but lucratif d'exercer un contrôle sur la programmation peut aussi être une source de stabilité. Le fait que la plupart de ces entités desservent des régions rurales rend encore plus impressionnant leur niveau d'activité.

La présente étude n'a pas pour rôle de formuler des recommandations en matière de politique. Les données indiquent cependant une forte corrélation entre le niveau radicalement différent d'activité au Québec et les sources de financement ainsi que les structures qui sont particulières à cette province.

Existe-t-il des « régions laissées pour compte » ?

L'ensemble de données disponible, comptant moins de 100 répondants, ne peut permettre directement cette conclusion. Il est vrai qu'aucun producteur d'accès communautaire n'a répondu dans certaines provinces, mais cela peut simplement indiquer, à cette étape encore précoce de la collecte des données, un manque d'information dans ces régions.

Il est possible que les EDR responsables de la programmation communautaire dans ces régions n'aient pas suffisamment informé les groupes d'accès communautaire de l'existence de l'enquête. Il est aussi possible que ces EDR collaborent avec peu de groupes d'accès communautaire.

À l'heure actuelle, toutefois, nous ne disposons d'aucune donnée en provenance des territoires, de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que de la Saskatchewan. Un ou deux groupes seulement ont répondu dans certaines autres provinces. Aucune programmation en langue autochtone n'a été signalée et très peu dans une langue autre que le français et l'anglais.

La conclusion est qu'il faut chercher des preuves afin d'établir si ces régions, ainsi que d'autres ayant fourni peu de données, sont vraiment des « régions laissées pour compte » pour la production de programmation d'accès ou si on peut trouver des répondants possibles qui pourraient faire part de la situation prévalant dans ces régions.

Les bénévoles et le personnel rémunéré sont essentiels

La dernière conclusion à tirer des données est qu'une grande part de la programmation d'accès dépend de la contribution des bénévoles comme du personnel rémunéré, d'où qu'ils viennent. Bien qu'il existe des zones grises quand il s'agit d'établir si une émission est qualifiée de « communautaire » et si elle est une production d'une EDR, il demeure néanmoins que la présence d'une aide professionnelle des groupes, des institutions et

des EDR constitue clairement la pierre angulaire d'une programmation communautaire authentique et s'avère aussi essentielle que les heures fournies par les bénévoles.

De plus, le recours à ces professionnels ne semble pas influencer outre mesure sur le contenu des émissions. Les réponses des producteurs indiquent qu'ils exercent un contrôle sur le contenu de toutes les émissions communautaires, parfois seuls et parfois en collaboration avec le distributeur.

Liste des tableaux

Tableau 1 – Nombre de groupes ayant répondu, par catégorie et par province	5
Tableau 2 – Pourcentage des catégories dans chaque province	6
Tableau 3 - Pourcentage des catégories, par province	6
Tableau 4 – Nombre d'émissions par langue et par type	7
Tableau 5 - Heures d'émission produites par langue et par type	8
Tableau 6 – Pourcentage d'heures d'émission par langue et par type	8
Tableau 7 – Pourcentage d'heures d'émission par langue et par province	8
Tableau 8 – Pourcentage d'émissions, par distributeur et par type	9
Tableau 9 – Décisions sur le contenu des émissions, pourcentage d'émissions, par distributeur	10
Tableau 10 – Zones de distribution des émissions, par province	11
Tableau 11 – Pourcentage des émissions bénéficiant d'une distribution particulière, par province	11
Tableau 12 – Émissions aussi distribuées en vidéo sur demande, par distributeur	12
Tableau 13 – Pourcentage d'émissions aussi offertes sur Internet	13
Tableau 14 – Diffusion en direct de la programmation communautaire, par catégorie	13
Tableau 15 – Dépenses globales moyennes en immobilisations, par catégorie et par région	14
Tableau 16 – Budget de fonctionnement global moyen, par catégorie et par région	15
Tableau 17 – Nombre moyen de caméras utilisées, par catégorie et par région	16
Tableau 18 – Nombre moyen de suites logicielles de montage ou de programmes d'édition utilisés, par catégorie et par région	16
Tableau 19 – Coût moyen des caméras	17
Tableau 20 – Coût moyen des installations de montage, des suites professionnelles de montage et des programmes d'édition	17
Tableau 21 – Sources de financement sur 5 ans, par région, (en milliers de dollars)	18
Tableau 22 – Sources de financement : pourcentages par région	19
Tableau 23 – Sources de financement : pourcentages au sein des régions	20
Tableau 24 – Nombre de bénévoles, par catégorie et par région	20
Tableau 25 – Heures de bénévolat, par catégorie et par région	21
Tableau 26 – Qui assure la plus grande part de la formation des bénévoles ?	21
Tableau 27 - Qui fournit les bénévoles ?	22
Tableau 28 – Nombre moyen d'heures de bénévolat par émission ou série, par catégorie et par type	23
Tableau 29 – Nombre moyen d'heures du personnel salarié par émission ou série, par catégorie et par type	23